

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/A-quand-les-camps-Exclusion-d-employes-musulmans-de-leur-travail-et-la-Justice-francaise-se-dit-incompetente>

A quand les camps ?Exclusion d'employés musulmans de leur travail et la Justice française se dit « incompétente ».

- Empire et Résistance - Union Européenne - France -
Date de mise en ligne : vendredi 10 novembre 2006

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Agence France-Presse

Bobigny, France. Le vendredi 10 novembre 2006

La justice française s'est déclarée « incompétente » vendredi pour enjoindre au gouvernement de produire les éléments justifiant l'exclusion de huit employés musulmans de la zone de sécurité de l'aéroport parisien de Roissy.

Le juge a par ailleurs jugé « irrecevable » la demande de reconnaissance d'atteinte à la présomption d'innocence formée par les requérants.

Soixante-douze employés des zones sensibles du grand aéroport de Roissy, accusés pour une majorité d'entre-eux de liens avec une « mouvance islamiste » se sont vu retirer leur badge depuis mai 2005, selon les autorités.

Le tribunal de Bobigny rendait vendredi son délibéré sur les référés déposés par huit employés demandant au ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy et au préfet de Seine-Saint-Denis, dont dépend l'aéroport, de produire les éléments justifiant les retraits de badge et au tribunal de reconnaître l'atteinte à la présomption d'innocence dont ils ont été, selon eux, l'objet.

Mercredi lors de l'examen des référés, Me Georges Holleaux, l'avocat du ministre et du préfet, avait annoncé que la préfecture allait redonner des badges à deux des huit requérants.